

of Ministry. He (Sir Francis) considered a question of this kind could be considered after an adverse vote.

**Hon. Mr. Holton** said they did not know the sense of Parliament until the vote had been taken.

**Hon. Sir Francis Hincks** admitted the Government did not stand in the same position as they would had they adhered to the original resolutions. By changing the propositions they had altered their position and had taken the responsibility of arriving at the sense of Parliament, and had determined to adhere to the original resolutions, (hear).

**Hon. Mr. Holton**—Against the sense of Parliament? (Hear.)

**Hon. Sir Francis Hincks**—The sense of Parliament is omnipotent on such a matter. They, as a Government, had brought down the policy in its present shape, but they found yesterday that a very large number of usual supporters of the Government, who took the same view as the Government, did not consent to do as the Government proposed. One of the difficulties in the way of such changes was, that members did not appreciate sufficiently the reasons that had led to modifications that might be considered desirable, after the Government had given to them full consideration. He had explained yesterday, that owing to the circumstances which they could not control, they had not been able to give full consideration to the subject. Whether that determination would have been altered by fuller consideration he did not know. An hon. member opposite, in a former debate this evening, had been under misapprehension with respect to the Minister of Militia, that the decision had been arrived at without him having an opportunity of consideration.

**Hon. Mr. Holton** said the hon. gentleman had been understood to say, that there had been only time for a few minutes, consultation with the Minister of Justice, and there had not been time for any at all with the Minister of Militia. It had left the inference to be drawn, that the Minister of Justice had consented when he was consulted, and not the Minister of Militia, who had not an opportunity of being consulted.

ainsi. Il nie cela et lit un passage du discours prononcé par l'honorable sir A. T. Galt, sur la politique du chemin de fer Intercolonial alors que ce dernier citait Earl Russell, M. Baring et d'autres qui affirmaient qu'une politique financière pouvait être modifiée sans entraîner un changement de Gouvernement. Il (sir Francis) juge qu'une telle question pourrait être étudiée après un vote défavorable.

L'honorable M. Holton dit qu'on ne peut pas connaître l'opinion des députés avant d'avoir voté.

L'honorable sir Francis Hincks reconnaît que le Gouvernement n'était pas dans la même position que s'il s'en était tenu aux résolutions originales. En changeant les résolutions, il a modifié sa position, pris la responsabilité de donner son adhésion à l'opinion du Parlement, et choisi de s'en tenir aux résolutions originales. (Bravo!)

L'honorable M. Holton—Contre l'opinion du Parlement? (Bravo!)

L'honorable sir Francis Hincks—L'avis du Parlement est prépondérant en la matière. Ceux qui, en tant que membres du Gouvernement, ont déterminé le cours actuel de la politique, ont compris hier, qu'un très grand nombre de partisans habituels du Gouvernement ne partageaient pas le point de vue du Gouvernement et se refusaient à agir dans le sens qu'il proposait. Une des difficultés éprouvées relativement aux modifications de ce genre, c'est que les députés n'appréciaient pas suffisamment les raisons qui ont abouti aux modifications qui pourraient être jugées souhaitables, une fois que les députés les auront étudiées attentivement. Il a expliqué hier, que, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, le Gouvernement avait été incapable de donner toute son attention à ce sujet. Cette décision aurait-elle été modifiée ou non après une étude plus approfondie, il ne saurait le dire. Ce soir, un honorable membre de l'Opposition, dans un débat précédent, s'était mépris au sujet du ministre de la Milice, lorsqu'il disait que la décision avait été prise sans avoir été longuement pesée à l'avance.

L'honorable M. Holton dit que l'on a entendu l'honorable collègue dire qu'il n'y avait eu que quelques minutes de consultation avec le ministre de la Justice et qu'il n'était plus resté de temps pour consulter le ministre de la Milice. Cela a conduit à la conclusion que le ministre de la Justice, qui a été consulté, a donné son assentiment, mais non le ministre de la Milice, qui n'a même pas été consulté.